

LE PROCESSUS D'ENGAGEMENT

LA CHARTE EUROPÉENNE
DU TOURISME DURABLE
DANS LES ESPACES
PROTÉGÉS

La charte du tourisme durable est un programme de bonnes pratiques en matière de tourisme durable pour les espaces protégés. Cette charte concrétise un engagement contractuel et volontaire entre les gestionnaires des espaces protégés et leurs partenaires. Elle promeut un développement touristique en accord avec une gestion durable des ressources des espaces naturels.

Cette charte a pour objectifs :

- **La protection et la mise en valeur du patrimoine.**
- **Le développement économique et social.**
- **La préservation et l'amélioration de la qualité de vie des habitants.**
- **La maîtrise de la fréquentation et l'amélioration de la qualité de l'offre.**

LE RÔLE DES SIGNATAIRES

Le Parc

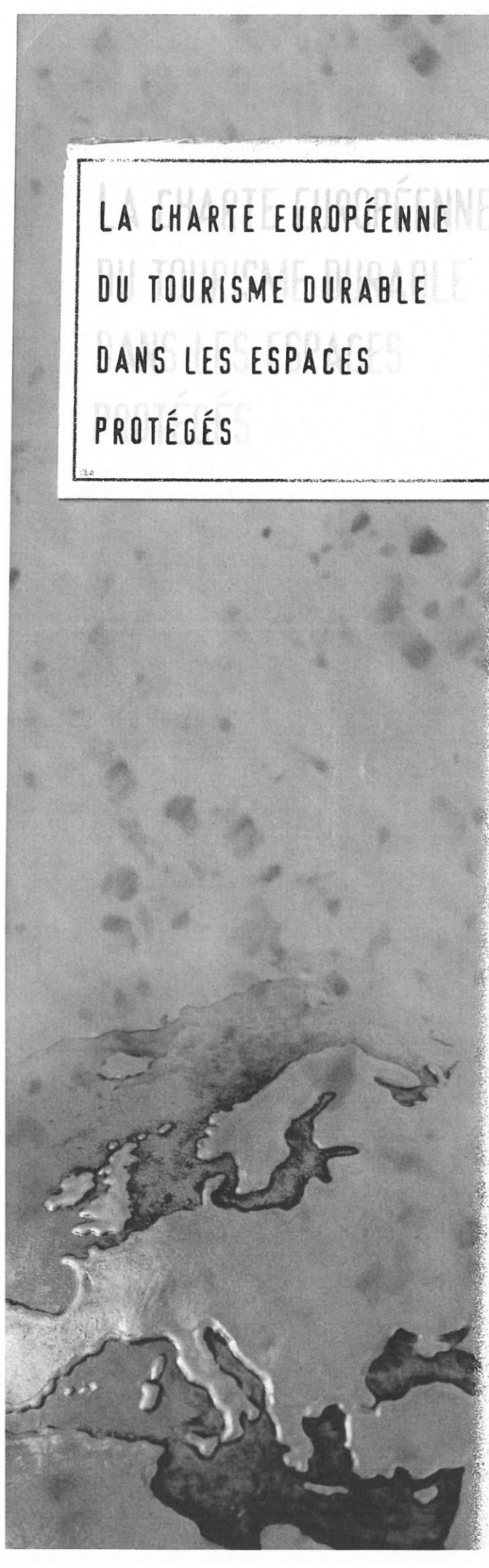
En adhérant à la charte, l'espace protégé choisit d'accompagner un développement touristique compatible avec ses objectifs de conservation. Il privilégie l'action concertée et le partage des responsabilités pour une efficacité renforcée de sa mission de protection de l'environnement.

L'entreprise touristique

En adhérant à la charte, le responsable de l'entreprise touristique installée sur le territoire du Parc s'engage à travailler en étroite partenariat avec l'institution gestionnaire. Il s'engage à participer à la stratégie du tourisme durable du territoire et à tout mettre en œuvre pour réduire l'impact de son activité sur les milieux naturels.

L'organisateur de voyages

En adhérant à la charte, l'entreprise organisatrice de voyages s'engage à adopter une nouvelle éthique du tourisme. Son action s'oriente vers le respect de l'environnement et des cultures et vers le développement d'une offre adaptée aux enjeux du territoire.



COMMENT ADHÉRER ?

Pour le Parc

- A.
- Réaliser un diagnostic du territoire et de l'activité touristique.
 - Rédiger une stratégie touristique selon les principes de la charte.
 - Réorienter ses objectifs à partir de ces informations.
- (ces travaux peuvent être réalisés avec l'assistance d'un bureau d'études)
- B.
- Présenter la stratégie et le programme d'actions pour 5 ans à la commission européenne d'évaluation.
 - Recevoir l'expert mandaté par la commission européenne d'évaluation et faciliter le déroulement de sa mission.
 - Signer l'engagement pour la réalisation du programme d'actions dans un délai maximal de 5 années.
- C.
- Evaluer les résultats de la stratégie au terme d'un délais de 5 ans.

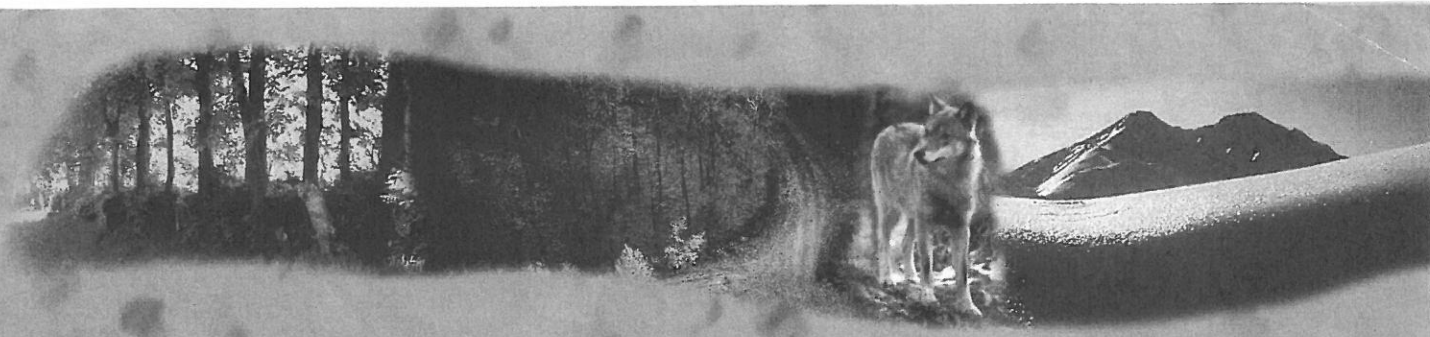
Pour l'entreprise touristique

- A.
- Conduire un diagnostic de l'entreprise.
 - Rédiger une stratégie pour l'entreprise selon les principes de la charte.
 - Réorienter ses objectifs.
- (ces travaux peuvent être réalisés avec l'assistance d'un bureau d'études)
- B.
- Présenter la stratégie à la commission européenne d'évaluation.
 - Recevoir l'expert de la commission européenne d'évaluation et faciliter le déroulement de sa mission.
 - Signer l'engagement pour la réalisation du programme d'actions avec le Parc et la commission européenne d'évaluation.
- C.
- Evaluer les résultats de la stratégie au terme d'un délais de 3 ans.

Pour l'organisateur de voyages

- A.
- Rédiger une stratégie selon les principes de la charte.
 - Réorienter ses objectifs.
- B.
- Présenter la stratégie à la commission européenne d'évaluation.
 - Recevoir l'expert de la commission européenne d'évaluation et faciliter le déroulement de sa mission.
 - Signer l'engagement pour la réalisation du programme d'actions avec le Parc et la commission européenne d'évaluation.
- C.
- Evaluer les résultats de la stratégie au terme d'un délais de 1 an.





LES ÉTAPES DE L'ADHÉSION

Le Parc est le premier signataire :

Il s'engage à mettre en œuvre une stratégie de tourisme durable avec ses partenaires.

Une fois que le Parc a reçu l'agrément de la commission européenne d'évaluation, cette signature ouvre l'accès aux entreprises touristiques de son territoire et aux tours opérateurs qui le programment.

AVEC QUELS OUTILS ?

Pour vous aider dans vos démarches, le comité de pilotage de la charte a rédigé des documents techniques :

- Le guide de mise en œuvre de la charte par les espaces protégés et processus d'évaluation.
- Le rapport "l'expérience des Parcs pilotes".
- Pour les entreprises touristiques d'autres outils d'aide à la formation seront prêts en l'an 2000 dans le cadre du projet Léonardo Da Vinci.

Ces documents sont à la disposition des Parcs qui souhaitent s'engager dans la charte européenne du tourisme durable.

LES EFFETS DE LA SIGNATURE

L'engagement pour la mise en œuvre de la charte s'appuie sur des mesures concrètes.

L'ambition de la charte est de devenir un référentiel, partagé par le plus grand nombre de professionnels du tourisme travaillant au sein des espaces protégés.

En permettant de définir les caractéristiques du produit "tourisme durable" et sa méthode de management, le référentiel jette les bases d'une politique de marque.



LES BÉNÉFICES DE L'ADHÉSION

Pour le Parc

Etre distingué au niveau européen comme territoire d'excellence en matière de tourisme durable.

Influencer et impulser le développement du tourisme durable sur son territoire.

Se doter d'un tableau de bord pour suivre la politique touristique du Parc.

Mieux travailler avec l'ensemble de ses partenaires.

Impliquer davantage les professionnels du tourisme dans la politique du Parc.

Renforcer son action de sensibilisation.

Favoriser un développement socio-économique respectueux de l'environnement sur son territoire.

Développer des produits authentiques, de qualité, et respectueux de l'environnement.

Renforcer la crédibilité de ses missions dans l'opinion publique et auprès de ses financeurs.

Pour l'entreprise touristique

Etre distinguée au niveau européen.

Adopter une gestion respectueuse de l'environnement pour son entreprise.

Développer de nouvelles opportunités commerciales en :

- ciblant une clientèle séduite par les espaces protégés,
- développant une nouvelle offre axée sur la découverte de l'environnement,
- en créant une offre hors-saison,
- en acquérant une bonne connaissance de la fréquentation touristique.

Renforcer la qualité de son offre auprès des clientèles par :

- une meilleure organisation du tourisme sur l'ensemble du territoire,
- une information de qualité sur l'espace protégé.

Pour l'organisateur de voyages

Etre distingué au niveau européen.

Adopter une gestion écologique de son entreprise.

Développer de nouvelles opportunités commerciales en :

- ciblant une clientèle très sensible à l'environnement,
- proposant une offre répondant aux attentes d'une nouvelle clientèle européenne,
- développant un partenariat avec les organisateurs de voyages des autres pays d'Europe.

Renforcer la qualité de son offre en :

- proposant un accueil mieux organisé dans les espaces protégés qu'il programme,
- faisant intervenir des acteurs locaux dans ses voyages,
- obtenant le soutien de l'espace protégé dans l'élaboration de ses produits.

De renforcer la satisfaction de ses visiteurs en :

- formalisant son engagement en faveur du tourisme durable,
- faisant le choix de petits groupes et d'un accompagnement de qualité.

Cellule de coordination :

Directeur : **Jean-Luc Sadorge**

Contact : **Sandrine Vautier**

FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE

4, rue de Stockholm - F - 75008 Paris

Tél. : 33 1 44 90 86 20

Fax : 33 1 45 22 70 78

email : svautier@parcs-naturels-regionaux.tm.fr



Fédération des Cellules de Coordination des Parcs Naturels Régionaux de France - 4, rue de Stockholm - 75008 Paris - Tél. : 33 1 44 90 86 20 - Fax : 33 1 45 22 70 78 - Email : svautier@parcs-naturels-regionaux.tm.fr